

Plaisance du Touch, le 16 juin 2021

Vos.réf. : parc2terris@gmail.com

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous m'interrogez sur le devenir du terrain communal situé à proximité de la rue de Terris.

La délibération votée par le conseil municipal en février 2020 est un message adressé au propriétaire du parc zoologique. En effet, nous souhaitons maintenir et conforter cette activité sur le territoire communal. Le parc animalier mène une politique responsable et respectueuse de l'environnement, il propose de nombreuses activités éducatives et crée de nombreux emplois de proximité. L'agrandissement de leur périmètre d'exploitation est une nécessité pour pérenniser leur activité.

En revanche, cet agrandissement ne s'effectuera pas uniquement sur des terrains communaux. En effet, les dirigeants sont en négociation avec des propriétaires privés de parcelles jouxtant le zoo. Une fois ces négociations abouties, ils pourront définir et présenter leur projet d'évolution. C'est au regard de ces besoins que la ville décidera de vendre certaines parcelles communales. La ville souhaite que ce projet d'extension soit compatible avec les activités et usages existant autour de cette zone.

Nous étudierons les différentes options pour proposer des espaces de détente et de promenade dans cette partie de Plaisance du Touch.

A l'image des récentes rencontres proposées par Bernard Lacombe et Gérard Delpech, la municipalité continuera d'informer et de dialoguer tout au long de l'avancée du dossier.

Les éventuels aménagements des espaces publics seront soumis à la concertation des citoyens ; il est aujourd'hui prématuré d'effectuer des travaux mais nous vous remercions pour vos propositions qui nourriront notre réflexion.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.,


Evelyne GUYOT
Maire de Plaisance du Touch
Président de la Communauté de Communes
de la Vallée au Touch